

## > Editorial: Les Plans Stratégiques Nationaux, un déni démocratique

Il faut reconnaître à la Commission un grand talent pour profiter à plein de la guérilla pour le pouvoir à laquelle se livrent les Institutions européennes. Nous en avons chaque jour la démonstration avec les actes délégués et très récemment sur la taxonomie ce dernier avatar des politiques communautaires.

La mise en œuvre des Plans Stratégiques Nationaux nous en offre un nouvel exemple. Officiellement il s'agit pour la Commission « d'aider » les Etats membres à soutenir la mise en œuvre de la PAC avec en arrière-pensée l'idée de « rehausser » l'ambition environnementale de l'Union.

En réalité, la Commission entend récupérer ce qu'elle a dû abandonner aux co-législateurs lors des négociations ayant conduit à la réforme de la PAC applicable en 2023. La Commission entend approfondir la vision idéologique qu'elle promet dans son Pacte vert et son projet « De la ferme à la fourchette ».

Loin « d'aider » les Etats membres, la Commission s'emploie à leur mettre la pression. Pire, à les jouer les uns contre les autres. Comme si les décisions du Conseil des Ministres et du Parlement européen ne comptaient pas. La BCAE7 en est l'exemple type, avec la volonté d'imposer à tous une rotation à la parcelle, pourtant amendée en trilogue. Mais ce n'est pas le pire quand on voit la situation des agriculteurs hollandais en plein conflit contre la réduction des émissions d'azote à laquelle pousse la Commission.

Malheureusement dans ce contexte, il semble que nos interlocuteurs naturels de la DG Agri peinent à porter une nouvelle ambition réaliste pour l'agriculture européenne, face aux exigences des DG ENVI, GROW ou SANTE selon les cas. Or l'urgence climatique et le nécessaire retour à une forme de souveraineté alimentaire et énergétique l'imposent !

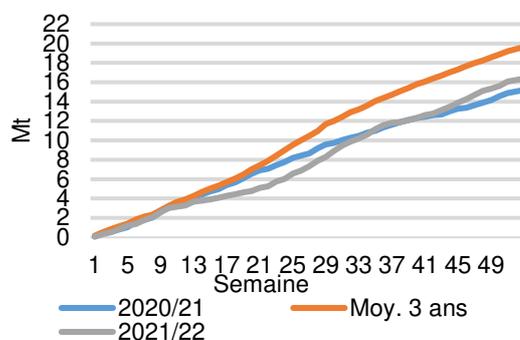
**Céline Duroc**  
Délégué Permanent CEPM,  
Directeur Général AGPM

## Contents

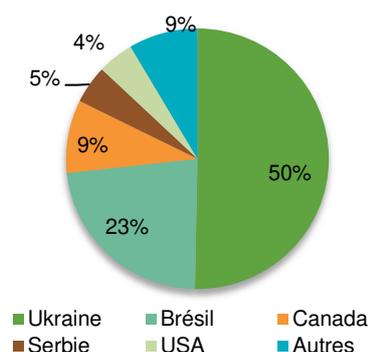
- Editorial ..... 1
- Chiffres clés du maïs ..... 1
- Le parlement et le conseil s'accordent sur le dossier des agri-données (SAIO) ..... 2
- Utilisation durable des pesticides : nouvelles règles publiées ..... 2
- Guerre Russie-Ukraine : considérer l'agriculture européenne comme une arme alimentaire ..... 3
- Clauses miroirs : la commission présente son étude de faisabilité ..... 3
- NGTs : des négociations difficiles en perspective ? ..... 4
- RED3, émissions CO<sub>2</sub> des voitures, RePowerEU... : des orientations se dessinent ..... 4

### MAÏS CHIFFRES CLÉS :

Cumul des importations UE de maïs du 01/07/2021 au 01/07/2022



Origine des importations UE de maïs 01/07/2021 au 01/07/2022



## LE PARLEMENT ET LE CONSEIL S'ACCORDENT SUR LE DOSSIER DES AGRI-DONNÉES (SAIO) : UNE CONTRAINTE DE PLUS POUR LES AGRICULTEURS

Au début du mois de juin, le Parlement européen et le Conseil des ministres ont finalement trouvé un accord sur le dossier SAIO (Statistics on Agricultural Input and Output). Les trilogues ont commencé en février et la question la plus controversée était celle de l'utilisation des pesticides par les agriculteurs.

Au départ, le Parlement souhaitait une collecte annuelle de données détaillées par zone sur les pesticides, les produits biocides, les engrais, les médicaments vétérinaires pour animaux et les antibiotiques dans les aliments pour animaux. De l'autre côté du spectre, les États membres voulaient édulcorer la proposition de la Commission en suggérant que la collecte de données ait lieu tous les cinq ans.

Quel a été le résultat ? Le texte propose de collecter et de publier chaque année des données sur l'utilisation des pesticides. Ces données s'appliqueront à tous les pesticides, qu'ils soient vendus ou utilisés dans le cadre d'une autorisation standard ou "d'urgence".

En outre, le texte de compromis envisage une distinction entre l'agriculture biologique et non biologique en ce qui concerne les données sur les pesticides. Enfin, contrairement aux demandes initiales du Conseil, le texte indique clairement que le droit du public de demander des informations et les règles régissant l'accès aux informations environnementales restent applicables dans le cadre du règlement SAIO.

Le texte a déjà été approuvé par les ministres lors de la réunion du Conseil AgriFish qui s'est tenue le 17 juin. Pour l'instant, il n'y a pas de calendrier indicatif pour un vote en plénière du Parlement européen. En tout état de cause, le texte sera probablement voté après les vacances d'été.

Tout cela ne fera qu'accroître la charge administrative pesant sur les agriculteurs et la méfiance de la société à leur égard.

## UTILISATION DURABLE DES PESTICIDES : NOUVELLES RÈGLES PUBLIÉES

L'Union européenne maintient son plan visant à réduire de moitié l'utilisation des pesticides d'ici à 2030, alors même que l'agriculture subit la pression des pénuries provoquées par la guerre Russie-Ukraine. La Commission européenne a proposé d'utiliser des objectifs juridiquement contraignants pour atteindre son objectif. Ainsi, la nouvelle proposition de révision du SUD transforme la directive existante en un règlement qui sera directement applicable dans tous les États membres.

Les règles ont été adoptées dans le cadre de la stratégie "de la ferme à la table" et du "Green Deal européen" et elles fixent des objectifs juridiquement contraignants au niveau de l'UE et au niveau national pour réduire de 50 % l'utilisation et le risque des pesticides chimiques et l'utilisation des pesticides les plus dangereux d'ici 2030. Les États membres fixeront leurs propres objectifs nationaux de réduction dans le cadre de paramètres définis afin de garantir la réalisation des objectifs à l'échelle de l'UE.

Les règles permettront également de "garantir" que tous les agriculteurs et autres utilisateurs professionnels de pesticides pratiquent la lutte intégrée contre les ravageurs (IPM), dans le cadre de laquelle des méthodes environnementales

alternatives de prévention et de contrôle des ravageurs sont d'abord envisagées, avant que les pesticides chimiques ne soient utilisés en dernier recours.

Les mesures comprennent également la tenue obligatoire de registres pour les agriculteurs et les autres utilisateurs professionnels. En outre, les États membres doivent établir des règles spécifiques aux cultures identifiant les alternatives à utiliser à la place des pesticides chimiques.

La Commission a annoncé que les nouvelles règles tiendraient compte des progrès historiques et de l'utilisation nationale de pesticides de chaque État membre lorsqu'il s'agira de fixer les objectifs nationaux. Le coût de la transition vers les nouvelles règles pour les agriculteurs sera couvert par l'UE pendant au moins cinq ans dans le cadre de la politique agricole commune.

La Commission poursuit ainsi son combat contre les pesticides chimiques. C'est un combat idéologique par excellence, pas toujours justifié scientifiquement et jamais étayé d'une étude d'impact ! Pour la Commission, le bio est la solution, en oubliant que l'affaiblissement du pouvoir d'achat résultant de la guerre Russie-Ukraine et l'inflation ont dramatiquement, et probablement durablement, réduit la consommation des produits bios en Europe.

## GUERRE RUSSIE-UKRAINE : CONSIDERER L'AGRICULTURE EUROPEENNE COMME UNE ARME ALIMENTAIRE

La guerre en Ukraine a démontré avec la plus extrême des violences la fragilité de l'Union européenne ainsi que la dépendance alimentaire et énergétique des populations mondiales. Ce qui paraissait un acquis pour toujours en Europe – la sécurité alimentaire – ne l'est plus. L'agriculture et l'agro-industrie se révèlent d'un coup comme un outil stratégique majeur. Comme une arme alimentaire.

Cette notion d'arme alimentaire a toujours été utilisée par les Etats-Unis à leur bénéfice exclusif. Ce n'est pas pour rien qu'ils peuvent exporter sur notre marché sans aucun droit de douane des quantités illimitées d'oléagineux ou de céréales. Or pour l'instant que faisons-nous ? Nous analysons les besoins des pays pauvres en céréales primaires. Nous nous agitions pour exporter d'Ukraine des volumes de blé et de maïs de toute évidence insuffisants. Nous essayons de convaincre le Président Poutine de maintenir Odessa comme une ville libre, un port qui resterait ouvert à toutes les exportations ukrainiennes. Ces tentatives sont à soutenir, mais elles ne répondent en aucune façon à l'ampleur des problèmes posés, ni à la durée inévitable du conflit avec la Russie.

Il nous semble en réalité nécessaire d'aborder le problème en deux temps : des mesures à court terme suivies d'une transformation structurelle à long terme.

S'agissant du court terme, la Commission a proposé diverses mesures que l'on peut sans médire qualifier de « mesures de détail ». Ainsi en est-il du retour à la production des 4% de terres placées en jachère. Si cette mesure symbolique est indispensable, ces terres étant par nature peu productives,

l'impact sera minimal, marginal même. Ainsi en, est-il aussi des 500 millions € alloués pour faire face à l'augmentation du coût des intrants ; d'une aide spécifique au secteur du porc ; de l'octroi possible d'aides d'Etat ; de la proposition de réorientation de l'éthanol vers l'alimentation ; d'un accès rendu encore plus facile des importations, notamment américaines, au marché communautaire. A aucun moment une réelle augmentation de production, ni la constitution de stocks stratégiques n'ont été envisagés, ces derniers s'apparentant sans doute aux yeux des fonctionnaires européens à l'expression d'une politique agricole expansionniste dont ils ne veulent pas.

En effet, à long terme, c'est la Politique Agricole Commune qu'il convient de rebâtir dans son entièreté en tentant de revenir aux règles des origines : une protection du marché communautaire, une politique d'exportation bien calibrée et une gestion du revenu des agriculteurs par les prix qu'ils perçoivent et non par les aides qu'ils reçoivent. Renégocier avec l'OMC, rediscuter les accords de libre-échange, abandonner le système artificiel des subventions. Tels sont les enjeux. Il faut y ajouter le nécessaire recours aux nouvelles techniques de production, à commencer par la génétique sur laquelle la Chine mise clairement pour son développement agricole dans les prochaines décennies. On peut bien sûr contester ces enjeux, les nier, mais le maintien de la PAC et son renforcement dans les circonstances internes et externes actuelles apparaît plus que jamais indispensable.

## CLAUSES MIROIRS : LA COMMISSION PRÉSENTE SON ÉTUDE DE FAISABILITÉ ON N'EST PAS RASSURÉ POUR AUTANT

La réciprocité commerciale n'est pas un sujet nouveau à Bruxelles, et les producteurs de l'UE craignent depuis longtemps d'être pris entre le rocher des normes élevées de l'UE et le mur des importations de qualité inférieure. Cette idéologie est particulièrement importante lorsque le sujet est l'utilisation de produits phytosanitaires, notamment ceux qui sont importés avec des pesticides interdits dans l'UE. Dans cet esprit, sur la base d'une proposition de la présidence française, la Commission a été chargée d'évaluer la possibilité de résoudre ce problème lors de la négociation de nouveaux accords commerciaux avec des pays tiers.

Le 3 juin, la Commission européenne a publié son rapport très attendu sur la possibilité d'imposer ses propres normes de production alimentaire à ses partenaires commerciaux potentiels. Si les négociations commerciales et les efforts diplomatiques sont mentionnés comme des moyens importants pour l'UE d'obtenir ce qu'elle veut en matière de production alimentaire durable, le rapport n'exclut pas non plus une action unilatérale lorsqu'elle est jugée "nécessaire"

pour "réglementer les aspects environnementaux ou éthiques mondiaux des produits importés".

Le rapport souligne que toutes les mesures prises seront en conformité "totale" avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce, mais prévient que les partenaires commerciaux peuvent encore considérer cela comme "controversé", qualifiant de telles mesures de protectionnistes. En résumé, la principale conclusion du rapport est que la compatibilité avec l'OMC doit être déterminée "au cas par cas".

Malgré la présentation de l'étude de faisabilité, cette mesure très nécessaire demeure à l'état virtuel et tout indique qu'elle le restera. La Présidence Tchèque de l'UE ne fera probablement pas avancer le dossier et la Commission continuera à traiter certains produits agricoles de manière à favoriser les importations et à réduire les exportations. L'avenir de l'UE et de ses agriculteurs ne sont pas prêts d'être protégés des distorsions malgré les discours !

## NGTs : DES NÉGOCIATIONS DIFFICILES EN PERSPECTIVE ?

Le 29 avril, la Commission européenne a lancé une consultation publique sur la question des nouvelles techniques génomiques. Une nouvelle proposition législative en cours d'élaboration est attendue pour le deuxième trimestre de 2023. L'objectif principal de cette proposition est de trouver un cadre adapté aux NGT, corrigeant les écueils des règles actuellement applicables aux organismes génétiquement modifiés (OGM).

Tout indique que ce ne sera pas une tâche facile pour la Commission de convaincre certains États membres, certains parlementaires et même le public de la nécessité d'une nouvelle législation. La ministre allemande de l'environnement, Steffi Lemke, a déjà déclaré qu'elle souhaitait voir les NGT sous le couvert de la législation sur les OGM. En outre, la précédente consultation publique a reçu plus de 70 000 réponses, la grande majorité des participants se déclarant opposés à l'idée d'une nouvelle proposition. Ceci est,

bien sûr, le résultat d'une campagne organisée par les ONG. Pourtant, la Commission poursuit son projet. Parallèlement à la consultation publique, une analyse d'impact est en cours, dont les résultats devraient être présentés au quatrième trimestre de 2022. Selon un fonctionnaire de la Commission, plusieurs questions ont déjà été examinées, notamment celle de la soutenabilité environnementale des NGTs.

Pour la CEPM, un nouveau cadre est nécessaire pour permettre l'émergence de solutions aux défis auxquels l'agriculture européenne doit faire face. C'est aussi une question de concurrence accrue, notamment de la part des pays qui développent leurs propres cadres NGT ou qui en ont déjà un en place. En agissant ainsi, ces pays permettent l'innovation, le soutien à la R&D et le développement commercial de leur économie. Et l'Europe accumule du retard !

## RED3, ÉMISSIONS CO<sub>2</sub> DES VOITURES, RePowerEU... : DES ORIENTATIONS SE DESSINENT

La crise énergétique qui couvait en 2021 a éclaté avec la guerre en Ukraine démarrée le 24 février dernier. La guerre a révélé l'extrême dépendance de l'UE aux énergies fossiles russes et des pays tiers, et le vœu pieux à ce jour de fournir aux européens une énergie propre, sûre et abordable. Dès lors, l'indépendance énergétique semble prendre en partie le pas sur les objectifs du Paquet 55. Le plan RePowerEU présenté en mars, puis en mai 2022, vient accélérer les actions.

Néanmoins, tout n'est pas permis. La contribution de l'agriculture et de la biomasse à la souveraineté énergétique reste sous la contrainte de la durabilité et des stratégies Farm-to-Fork et biodiversité. Ainsi, le plan RePowerEU ne mise pas sur les biocarburants. L'agriculture pourrait peut-être profiter des fortes attentes sur le développement de l'hydrogène ou du solaire, avec l'agrivoltaïsme. Elle pourrait aussi bénéficier du doublement de l'objectif 2030 de biométhane avec 35 milliards de m<sup>3</sup> par rapport aux besoins du Paquet 55. Encore faudra-t-il que l'UE surmonte son aversion à l'utilisation de la biomasse agricole, qu'elle camoufle derrière les critères de durabilité, et laisse de la place aux cultures intermédiaires, y compris pour le maïs.

Dans ce contexte, la Commission ITRE devrait voter mi-juillet son rapport sur la révision de la directive RED2. C'est l'un des derniers rapports encore à adopter par le Parlement sur ce dossier. La CEPM porte auprès des parlementaires les multiples rôles du maïs et notamment pour l'énergie. Face à la forte sensibilité aux enjeux alimentaires qui divise les parlementaires, ITRE pourrait préférer le statu quo sur le plafond des biocarburants G1 par rapport au texte de la Commission, tout en sortant plus vite le palme et le soja. Le Conseil a opté également fin juin pour le statu quo sur le plafonnement des biocarburants G1. Ce n'est pas la mutualisation européenne du plafond de 7% souhaitée par la CEPM mais ce serait toujours mieux que l'ambition de la Com Envi et des verts de diviser le plafond par 2.

La CEPM salue par ailleurs la position du Conseil en faveur de la neutralité technologique dans le règlement sur les émissions de CO<sub>2</sub> des voitures. Un premier pas est fait pour permettre de maintenir la vente après 2035 de voitures avec des carburants bas carbone comme le bioéthanol. La Commission doit réaliser un rapport et faire des propositions d'ici 2026. La CEPM s'emploiera à ce que ce soit favorable au bioéthanol.

### Meetings of the CEPM and its member organisations 3ème trimestre 2022

- ✓ CEPM :
- 4 octobre 2022 après-midi : Conseil d'Administration, Paris
- ✓ France :
- 26 octobre 2022 : Conseil d'Administration Sorghum ID, Paris
- ✓ Portugal :
- 13 septembre 2022 : Journée Maïs
- ✓ Pologne :
- 6 septembre 2022 : conférence, PR Długie Stare
- 10 septembre 2022 : Journées Maïs, PODR Szebietowo
- 13-16 septembre 2022 : Voyage d'étude, France
- 23-25 septembre 2022 : stand à AGRO-SHOW, Bednary

### Groupes de Dialogue Civil Calendrier provisoire 2<sup>ème</sup> semestre 2022

- 01-07-2022 : Grandes cultures - Riz
- 07-09-2022 : Grandes Cultures - COP & semences
- 14-09-2022 : Grandes cultures - Fourrages séchés et Cultures énergétiques
- 23-09-2022 : Grandes cultures - Sucre
- 07-10-2022 : Paiements directs et verdissement
- 10-10-2022 : Aspects internationaux de l'agriculture
- 13-10-2022 : Grandes cultures - Amidon
- 19-10-2022 : Environnement et changement climatique
- 24-10-2022 : PAC
- 05-12-2022 : Grandes cultures - Riz